

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-024-15008/23/BM

■ Approbation d'une convention d'études avec la SPL Sens Urbain pour l'aménagement du secteur Delavouet/Mary Rose sur la commune de Grans 73727

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de voirie, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite définir un plan général d'aménagement des voies du secteur Nord/Est de la commune de Grans. Ce secteur à enjeux en mutation, est compris entre l'avenue Mas Felipe Delavouet et le chemin des Arenes, depuis le carrefour de« l'aire des Pauvres » jusqu'à celui de la Croix de Callamand sur la RD19.

Ce schéma a pour objectif, en concertation avec les différents maîtres d'ouvrage, d'établir un phasage des projets d'aménagement de VRD, intégrant les programmes de travaux, la faisabilité technique et financière, ainsi que les conditions de mise en œuvre.

Il est aujourd'hui proposé de confier cette mission à la SPL Sens Urbain via une convention de mandat d'étude.

Le mandat prévoit la réalisation de toute une série d'études et d'analyses que sont les prestations de géomètre, diagnostic amiante et HAP, études de trafic et études de conception réseaux et voiries.

Ces prestations sont estimées à 94 100 € HT soit 112 920 € TTC.

Pour la réalisation de cette mission, la rémunération de la SPL Sens Urbain s'élève à 39 600 € HT soit 47 520 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'étudier un schéma d'aménagement sur le secteur.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de mandat d'études avec la SPL Sens Urbain pour l'aménagement du secteur Delavouet/Mary Rose sur la commune de Grans pour un montant global de 133 700 euros HT, soit 160 440 euros TTC ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention de mandat d'études entre la Métropole et la SPL Sens.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n°, opération d'investissement n° 240171000D « études préalables sur le secteur 4 de la Direction de la Voirie Bassin Ouest », nature 21712, fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Infrastructures, voiries » et du programme « Voirie et espaces publics » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7VOOUE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX